

K0079700



UNITED NATIONS - NATIONS UNIES

UNAMIR - MINUAR

Confidentiel Nations Unies

COMMENTAIRES DU COMMANDANT DE LA FORCE
RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES
PRÉTENDUS MEURTRES DE 10 SOLDATS BELGES PAR LES
FORCES DU GOUVERNEMENT RUANDAIS (RGF) AU CAMP DE
KIGALI LE 07 AVRIL 1994.

1. Par suite de l'état de guerre au Rwanda, il a été extrêmement difficile d'effectuer une enquête approfondie sur les meurtres barbares des 10 soldats belges. La commission n'a pu, par conséquent, parvenir à des conclusions détaillées sur l'identité de ceux qui ont été impliqués dans les meurtres.

2. Cependant, quelques individus ont été identifiés comme ayant été impliqués d'une manière ou d'une autre dans l'affaire. Il est proposé que dès que la situation sera redevenue normale au Rwanda, les noms de ces individus, s'ils sont encore en vie, soient soumis à une équipe internationale d'enquêteurs pour reprendre l'enquête. Ces individus, de par leurs postes / leurs rôles dans les événements de ce jour fatidique, seront en état de contribuer énormément à l'identification des meurtriers. Leurs noms sont :

- | | | |
|----|--------------------------------|-----------------------|
| a. | Lieutenant Colonel Nubaha | Cdt du Camp de Kigali |
| b. | Lieutenant Colonel Kasenge | AA Bn Comd |
| c. | Major Bernard Ntuyahaga | Officier RGF |
| d. | Lieutenant en 2d Niyontegerese | Ecole EMS, Kigali |
| e. | Sergent Nibahbeho | Ecole EMS, Kigali |

3. Les auteurs de ces actes lâches ne doivent pas rester impunis. Pour cette raison, il est vivement recommandé que l'enquête soit menée à bien normalement. Dans cette optique, j'approuve entièrement les recommandations de la commission en vue d'une indemnisation appropriée des familles des dix soldats Belges décédés ainsi que des cinq soldats Ghanéens pour la perte de leur équipement.

ROMEO A DALLAIRE
Général Major
Commandant de la Force

14 Juillet 1994

Confidentiel N.U.

K0079702

LISTE DE LA DOCUMENTATION

1. Ordre de convocation du Commandant de la Force;
Commission d'Enquête de la MINUAR.
2. Rapport de la Commission d'Enquête
3. Annexe A à la Commission d'Enquête - Milob GR HQ
4. Annexe B à la Commission d'Enquête - FHQ fax du 11 avril
1994
5. Annexe C à la Commission d'Enquête - Déclaration du Capt
APEDO
6. Annexe D à la Commission d'Enquête - Déclaration du sergent
ABOAGYE
7. Annexe E à la Commission d'Enquête - Déclaration du Cpl
AMOAKO
8. Annexe F à la Commission d'enquête - Déclaration du Cpl
KWESI DOE
9. Annexe G à la Commission d'Enquête - Déclaration du Cpl
MORCHER MATHEW
10. Annexe H à la Commission d'Enquête - Déclaration de
SANDOW ZAMBULUGU
11. Annexe K à la Commission d'Enquête - Déclaration du Sit
NIYONTEGERESE
12. Annexe L à la Commission d'Enquête - Déclaration du Major
MAGGEN

K0079703

13. Commission d'Enquête du 2d Bataillon belge avec annexes
Jointes
14. Annexe A - Livre de bord du trafic radio
15. Annexe B Composition des équipes
16. Annexe A1 - Liste de l'équipement et des véhicules perdus
17. Annexe B2 - Liste d'inspection des véhicules-radios
18. Annexe B3 - Liste des équipements de communication
19. Annexe B4 - Liste des équipements de communication
20. Décision d'inhumer - Annexe D

